

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la déclaration d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement et à la concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, concernant la transformation de l'épi du casino en brise-lames et de rechargement en sable, sur la commune de Valras-Plage.

Il sera procédé du lundi 24 août 2026 à 9h00 au mardi 8 septembre 2026 à 17h00, soit durant 16 jours consécutifs, à une enquête publique unique préalable :

- à la déclaration d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement
- et à la concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports,

concernant la transformation de l'épi du casino en brise-lames et de rechargement en sable, sur la commune de Valras-Plage.

Le projet consiste en la réalisation de travaux afin de transformer l'épi dit « du casino » en brise-lames, au niveau de la plage du casino, à l'ouest du territoire de la commune de Valras-Plage. Il vise à limiter l'érosion de la plage et créer une continuité sur le linéaire de plage déjà protégé par des brise-lames. Les travaux seront accompagnés d'un dragage de sable au droit de la côte Est de Valras-Plage, les Orpellières, et d'un rechargement en sable des plages Ouest de Valras-Plage qui subissent une nette diminution de leur surface.

La présidente du tribunal administratif de Montpellier a désigné Monsieur Philippe MARCHAND, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Laurent TATON, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Mme Emma DE NODREST, chargée de mission GEMAPI et pluvial, Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée – téléphone : 04 99 41 36 65 – mail : emmadenodrest@beziers-mediterranee.fr

Dossier d'enquête :

Le dossier d'enquête comprenant notamment l'étude d'incidences et son résumé non technique, sera déposé et consultable pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 24 août 2026 à 9h00 au mardi 8 septembre 2026 à 17h00 :

- en mairie de Valras-Plage, Hôtel de Ville – 10 Allées de Gaulle – 34 350 Valras-Plage, siège de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,

- sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/enquetepublique-briselame-valras/>

- sur le site Internet des services de l'État dans l'Hérault au lien suivant :

www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2

- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, accessible sur rendez-vous auprès du bureau de l'environnement – téléphone : 04 67 61 61 61.

Observations et propositions :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, soit du lundi 24 août 2026 à 9h00 au mardi 8 septembre 2026 à 17h00 :

– sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Valras-Plage, siège de l'enquête, à l'adresse et aux horaires susvisés ;

– par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire Enquêteur
« Transformation de l'épi du casino »
Hôtel de Ville
10 Allées de Gaulle
34 350 Valras-Plage

– sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/enquetepublique-briselame-valras/>

– par voie électronique à l'adresse suivante : briselame-valras@democratie-active.fr

– auprès du commissaire enquêteur qui recevra les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie Valras-Plage, siège de l'enquête, aux horaires suivants :

- * lundi 24 août 2026 de 9h00 à 12h00,
- * vendredi 4 septembre 2026 de 14h00 à 17h00,
- * mardi 8 septembre 2026 de 14h00 à 17h00.

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Toute personne en faisant la demande auprès de la préfecture pourra à ses frais, obtenir communication du dossier à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales – Bureau de l'Environnement, dès la publication de l'avis d'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables en mairie de Valras-Plage, au siège de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée pendant une durée d'un an à compter de la clôture de cette enquête publique.

Ils seront également déposés sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault <https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2> pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, les décisions susceptibles d'être prises par la préfète de l'Hérault sont :

- la déclaration d'intérêt général au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement
 - et la convention approuvée par arrêté préfectoral de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports,
- concernant la transformation de l'épi du casino en brise-lames et de rechargement en sable, sur la commune de Valras-Plage,
soit des refus.